PERSECUTIONS

AUX ILLINOIS, DE

L'ABBE CHINIQUY,

L'APOTRE DE LA

TEMPERANCE AU CANADA.

MONTRÉAL.

PERSECUTIONS

AUX ILLINOIS, DE

L'ABBÉ CHINIQUY,

L'Apôtre de la Tempérance au

CANADA.

Ste. Anne, Kankakee Co. Ill. 2 Fév. 1857.

Monsieur l'Editeur,

Celui que les siècles s'accordent à appeler le plus sage des hommes a dit qu'il y avait un temps de se taire, et un temps de parler.

Depuis plus de quatre mois, ceux qui ont voulu parler et écrire contre moi, ont eu leurs coudées franches, et s'en sont donné à cœur

joie. Depuis nos évêques qui m'ont maudit, et traité de sacrilége, jusqu'à ce bon curé de ** district de Québec, qui a annoncé à ses paroissiens que j'étais excommunié pour m'être sauvé avec une irlandaise, et jusqu'à ce cher M. Desaulnier qui annonçait à Bourbonnais dernièrement que le diable était à creuser un trou dans l'enfer pour le peuple et le missionnaire de Ste. Anne, il y a eu autour de moi un concert qui n'a pas toujours été très agréable.

A l'exception de ma lettre à l'évêque de Chicago, en date du 25 octobre, et de quelques lettres privées, j'ai gardé le plus profond silence, laissant au bon son des peuples, au zèle de mes amis, et par dessus tout à Dieu, de faire connaître ce que je crois être mon innocence.

Si je me trompe, qu'on me le montre, mais que ce ne soit pas uniquement avec les gros mots de sacrilége, d'excommunié, de séducteur, à la bouche, que l'on me parle... Ces paroles là ne sont pas des arguments, et ne me font pas peur, depuis que j'ai lu dans un livre qui n'est pas assez connu et médité des

hommes : " Vous serez bienheureux, lorsque " les hommes vous chargeront d'injures, qu'ils " vous persécuteront, et qu'à cause de moi, " ils diront toute sorte de mal contre vous : " réjouissez-vous alors." (Matt. V. 11.)

Je crois donc que dans l'intérêt de la religion, le temps est venu pour moi de parler, et, puisque votre journal n'a pas refusé les écrits de l'attaque, j'attends de votre honnêteté que vous me permettrez de parler à mes amis par l'entremise de vos colonnes. Je dirai donc :

1o. L'évêque de Chicago ne m'a pas suspendu le 19 aout, je suis sorti de chez lui avec tous mes pouvoirs, il a publié le contraire, je le sais, mais c'est une erreur de sa part, je laisse à Dieu de juger si cette erreur vient de l'esprit, du cœur ou de la mémoire.

2o. L'évêque de Chicago m'ayant laissé partir avec tous mes pouvoirs de prêtre, je laisse encore à Dieu de connaître les motifs qui l'ont porté à faire publier trois jours plus tard, dans les églises voisines, que j'avais été suspendu lorsque jamais une pareille senten-

ce de sa part ne m'avait été signifiée ni par écrit, ni verbalement.

3o. Je suis prêt à prouver par les témoins les plus irrécusables, et par des écrits signés de sa propre main, que rien n'est plus commun chez l'évêque de Chicago, de dire les choses tout au contraire de ce qu'elles sont ; laissant toujours à Dieu de juger si ces erreurs sont volontaires ou non.

4o. Je ne me suis pas du tout révolté contre l'évêque de Chicago, lorsque le 19 aout, il me signifia qu'il me suspendrait dans quinze jours, si je n'acceptais pas une autre mission. Je lui parlai avec fermeté, sans doute ; mais je prends Dieu à témoin, que je n'ai rien dit contre le respect dû à mon évêque. Je lui demandai mon *exeat* ; il me le refusa. Je lui dis alors que l'église me permettant de rester chez moi, dans le sanctuaire de la vie privée, il ne pouvait me suspendre, si au bout des 15 jours, je lui signifiais que je voulais jouir de ce privilége,.... A genoux à ses pieds, je le conjurai de me donner huit semaines, au lieu de 15 jours, afin de me donner le temps de terminer mon

procès : tout fut inutile... Je lui dis alors que je préférais aller au bout du monde plutôt que d'être interdit... Ce furent mes dernières paroles... Et ceci est aussi vrai qu'il est vrai qu'il y a un Dieu dans le ciel !

5o. J'avais donc le pouvoir d'offrir le St. Sacrifice de la Messe, et de jouir de tous les priviléges d'un prêtre, pendant les 15 jours qui suivirent mon entrevue du 19 avec l'évêque de Chicago.

Et il est important que personne n'oublie ce fait.

6o. Ayant appris que les curés voisins publiaient que j'étais frappé de suspense, j'envoyai quatre personnes de la plus haute respectabilité, savoir ce qui en était, auprès de l'évêque. Les noms de ces envoyés sont : MM. J. B. Lemoine, avocat, A. Allaire, marchand, Léon Mailloux, cultivateur et Frs. Bechard, étudiant en droit.

7o. Ces messieurs étaient les porteurs de la lettre ci-dessous, que j'adressai alors à l'évêque, et dont je leur ai fait prendre une copie certifiée, dans la crainte où j'étais, que

l'évêque, par manque de mémoire, ou pour une autre raison, dont je laisse à Dieu le secret, ne vînt à nier plus tard cette lettre et son contenu.

Ste. Anne, Kankakee Co, Ill, 24 aout, 1856.

A Sa Grandeur Mgr. O'Regan, évêque de Chicago.

Monseigneur,

Plus je considère le dessein que vous avez formé de me chasser de la colonie que j'ai fondée dans ces déserts, avec mes frères émigrés du Canada, plus je sens que c'est un devoir pour moi de protester devant Dieu et les anges du ciel contre votre manière d'agir à mon égard.

Vous n'êtes pas capable de trouver dans votre diocèse, un prêtre plus estimé et respecté que je le suis par les peuples qui m'environnent. Je défie mes plus grands ennemis de dire le contraire.

Eh, ce bon caractère public, qui est mon plus précieux trésor, vous voulez m'en dé-

pouiller, en donnant à dire à mes persécuteurs que vous ne me chassez du milieu de mes frères que pour de graves raisons.

Je sais que j'ai des ennemis : je les connais ; et je suis fier d'avoir de tels hommes parmi mes persécuteurs. Ils sont aussi connus du peuple de Ste. Anne. Et, les réceptions cordiales qu'ils reçoivent dans les nombreuses visites qu'ils vous font, depuis quelque temps, n'ont pas été capables d'effacer la tache d'infamie publique imprimée à jamais sur leurs fronts.

Je vous demande, *au nom de Dieu*, dans cette lettre, comme je vous l'ai déjà demandé à genoux à vos pieds, de venir faire une enquête publique et aussi minutieuse que possible sur ma conduite, dans ma colonie. Comme il me serait alors facile de confondre mes ennemis et mes accusateurs !

Mais, je parle d'accusateurs, lorsque je ne sais pas même si j'en ai réellement. Où sont-ils ?.... Quels sont leurs noms ?.... De quel crime m'accusent-ils auprès de vous ?....

Toutes ces questions que je vous ai posées, mardi dernier, sont restées sans un seul mot

de réponse.. Et plût à Dieu qu'aujourd'hui, dans la réponse que j'attends de vous, rompant le silence, vous me donnassiez les noms de mes accusateurs ! Je serais prêt à les confondre, n'importe devant quelque tribunal que ce fut.

Avant que vous frappiez le dernier coup sur la victime du plus diabolique complot, je vous demande de donner quelques moments d'attention aux déplorables conséquences de mon départ de ma colonie, en ce moment. -

1o. Vous connaissez le procès de M. Spink contre moi. Ce procès m'oblige d'être à la cour d'Urbana dans les premiers jours d'octobre. Mes avocats et mes témoins sont tous ici, et dans les environs ; et, juste au moment, où les lois du pays, comme celles de la religion me commandent de rester ici pour défendre mon honneur et mon innocence, vous, mon évêque, me commandez de m'en aller à plus de 300 milles !

Est-ce que vous ne vous apercevez pas qu'en agissant ainsi, vous confirmez la vérité de la rumeur publique, qui dit que vous

prenez une part active dans ce procès criminel contre un de vos prêtres ?

Lorsque je serai dans la nouvelle mission que vous me destinez, il me faudra ou traverser plusieurs fois une distance de 300 milles avec d'énormes dépenses ou me priver de voir et de consulter mes avocats et mes témoins, être privé du secours de leurs témoignages, et être exposé à perdre ce procès....

Ah ! est-il possible que vous, mon évêque, vouliez me lier ainsi les pieds et les mains pour me livrer à un ennemi sans conscience?

Depuis que ce procès est commencé, M. Spink s'est vanté plus d'une fois que vous l'incitiez à me poursuivre, et que conjointement avec un prêtre qui s'est déjà parjuré, vous lui aviez promis de faire tout ce qui serait en votre pouvoir, pour me faire perdre ce procès. Ah ! par respect pour le sacré caractère dont vous êtes revêtu dans l'église de J. C., ne prouvez donc pas au monde que ce que M. Spink dit de vous dans cette circonstance, est vrai.

2o. En m'ôtant de ma colonie aujourd'hui, vous lui donnez un coup mortel. Plus des 9/10èmes de ses habitants sont venus ici pour vivre auprès de moi. En me frappant, vous les frappez tous. Où trouverez-vous un prêtre qui aimera ce peuple comme je l'ai aimé jusqu'à sacrifier des $2000 pour le faire avancer ? C'est au prix de ces sacrifices, qu'avec la partie la plus pauvre des émigrés du Canada, j'ai fondé dans ces 4 dernières années, dans ces déserts, une colonie de fermiers qui est sans rivale sous le rapport de la prospérité, de l'éducation et des mœurs. Et, aujourd'hui, que j'ai à peu près dépensé ma dernière obole pour la fonder, vous m'en chassez ignominieusement et sans que je sache pourquoi !

Vous le savez bien, le jour de mon départ de Ste. Anne, le collége que j'y ai ouvert, sera fermé ; et les 150 petits garçons qui y reçoivent une si belle éducation sous les soins des chers frères de la Doctrine Chrétienne, n'auront plus d'autre instruction que celle des grands chemins. L'académie des filles,

où plus de 100 petites enfants reçoivent l'instruction la plus soignée et la plus chrétienne, sera aussi probablement fermée. Ah ! si vous êtes sans pitié poûr le pasteur de Ste. Anne, ayez au moins pitié de cette multitude d'enfants dont vous brisez l'avenir.

3o. Si vous me chassez de ma colonie, ou si vous me frappez de suspense dans 15 jours comme vous m'en avez menacé, si je n'obéis pas à vos ordres de sortir de chez moi, mes ennemis ne manqueront pas de dire que vous ne me traitez avec tant de rigueur que parce que vous m'avez convaincu de quelques fautes bien graves. Il s'en suivra une très mauvaise impression dans l'esprit du jury qui va bientôt me juger. Car, quel est l'homme, en ce pays de justice et d'égalité devant la loi, qui soupçonnera qu'il y a aux Etats-Unis, une classe d'hommes qui, comme l'évêque de Chicago, condamnent et punissent leurs semblables, sans leur dire pourquoi, sans leur donner les noms de leurs accusateurs, sans leur permettre même de se défendre ?

Non, jamais un pareil état de chose ne

peut être cru ni soupçonné, excepté par ceux qui, comme moi, en sont les tristes victimes. Et, plaise au ciel que le peuple américain ne connaisse jamais cette déplorable manière d'agir de certains évêques catholique contre leurs prêtres.

Au nom du ciel, je vous conjure donc de ne pas me commander de partir d'ici, avant que mon procès avec M. Spink ne soit terminé, et avant qu'il me soit possible de prouver mon innocence et l'iniquité de mes ennemis.

Mais si vous restez sourd à ma prière, et si rien ne peut changer la détermination que vous avez prise de me suspendre dans 15 jours, si je n'obéis pas à vos ordres, je ne veux pas être un sujet de scandale pour mon peuple, et je ne veux pas qu'il ait un instant sous les yeux le triste spectacle d'un prêtre interdit. Je préfère partir et m'en aller où vous me commandez. Envoyez-moi mes lettres de mission pour la nouvelle place que vous me destinez.

Sur la route de l'exil où vous m'envoyez,

je prierai le Dieu d'Abraham de me communiquer la force qu'il donna à Isaac s'étendant sur l'autel et offrant en silence sa gorge à son père, pour être immolé.

A chaque pas que je ferai, en m'éloignant de mes frères, je prierai Jésus-Christ montant au Calvaire de m'aider jusqu'au bout à porter la pesante croix que vous mettez sur les épaule.

de votre prêtre dévoué,

C. CHINIQUY, Ptre.

8o. Toute personne qui lira cette lettre avec attention, verra qu'il n'y avait pas même l'ombre d'une pensée de révolte dans mon cœur contre mon évêque... Et que ce qu'il s'est permis d'écrire à Mgr. le Coadjuteur de Montréal à ce sujet, contre moi, ne lui a certainement pas été inspiré par le *Dieu de la Vérité.*

9o. Pour toute réponse à cette lettre, quelques jours plus tard, l'évêque de Chicago envoya trois prêtres, pleins de boisson, afficher sur les murs de ma chapelle un papier 'non signé par l'évêque', disant que j'étais

excommunié, *pour avoir méprisé* les ordres et les censures de mon évêque !

10o. Les plus grands théologiens catholiques nous disent qu'un prêtre injustement frappé d'excommunication peut continuer à exercer son ministère au milieu d'un peuple qui connaît l'injustice de la sentence.

11o. Ceux qui savent quels effroyables et scandaleux abus nombre de papes et d'évêques ont fait du pouvoir d'excommunier, comprennent que l'église a été inspirée par l'Esprit saint, lorsqu'elle a dit aux prêtres et aux peuples ainsi opprimés de mépriser la sentence de ceux qui ont les paroles de l'Evangile sur les lèvres, mais bien autre chose au fond du cœur.

12o. Le Sauveur du monde a dit à ses apôtres : " Allez, enseignez toute vérité... Soyez comme des agneaux au milieu des loups... Ne portez ni bourse ni souliers.. En quelque ville que vous alliez, mangez ce que l'on vous présentera... En qnelque maison que vous alliez, dites : " Que la paix soit avec vous"... Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me mé-

prise, et celui qui me méprise méprise *celui* qui m'a envoyé.

13o. Mais Jésus-Christ n'a jamais dit : " Je vous envoie pour mentir et voler... Et, " ceux qui mépriseront votre parole menteuse " et s'opposeront à votre brigandage, vous les " maudirez et ils seront maudits par moi, et " ceux qui vous mépriseront alors, me mé- " priseront."

14o. Jesus-Christ n'a jamais dit à ses apôtres : " Je vous envoie annoncer mon " évangile aux pauvres, et la première chose " que vous ferez sera de vous faire bâtir un " palais de marbre... Et lorsque l'argent " vous manquera pour cela, vous vendrez les " églises que les pauvres ont bâties, vous leur " enleverez les propriétés qu'ils avaient ac- " quises à la sueur de leurs fronts, vous chas- " serez les prêtres de leurs maisons, et vous " vendrez ces maisons, et si les prêtres et " les peuples murmurent, vous les excom- " munierez ; et, pour les convaincre qu'ils " ont tort, vous leur citerez le texte de mon " évangile : " Qui vous méprise me mé- " prise."

15o. Non, Jésus-Christ n'a jamais dit à ses apôtres : " Lorsque vous aurez arraché " au peuple ses propriétés les plus honnête- " ment acquises ; lorsque vous aurez chassé " du pied des autels ceux qui les auront éle- " vés à la gloire de mon nom ; s'ils vous " demandent de quel droit vous en agissez " ainsi ? vous leur répondrez fièrement : " J'ai le droit de vendre vos églises, vos " autels et les terres que vous avez consa- " crés à Dieu : je puis mettre l'argent dans " ma poche, et m'en aller le boire et le man- " ger où bon me semble." (Voyez l'adresse des français et des canadiens de Chicago).

16o. Qui sont aujourd'hui les plus grands ennemis de l'église de Jésus-Christ ? Réponse. Ce sont ceux qui, étant envoyés pour prêcher l'humilité, la justice et la vérité, se font orgueilleux, voleurs et menteurs au nom du Christ.

17o. Quels sont les prêtres et les peuples qui trahissent la cause de Jésus-Christ et ne méritent plus d'appartenir à la grande famille catholique ? Réponse. Ce sont ceux qui s'agenouillent devant un menteur, un

voleur et un assassin des âmes, et l'appellent *saint, vénérable, digne,* parce qu'il a une dignité dans l'église.

18o. La religion catholique est impérissable ; et Dieu permettra qu'il y aura toujours dans son sein des hommes pour démasquer l'hypocrisie, dire la vérité et faire tomber les idoles de leurs trônes.

19o. Dans le cours de l'été dernier j'avais dit à mes frères de Ste. Anne : " Mgr. Bail-" largeon, le Coadjuteur de l'archevêque de " Québec a eu la bonté de m'envoyer un " calice ; un ornement d'autel &c. &c."

Quelques semaines plus tard, des ivrognes lisaient, dans une petite auberge, la lettre que M. le secrétaire de l'archevêché leur avait adressée, et ils publiaient que j'étais un menteur et un voleur, et donnaient pour preuves, ces paroles de la lettre de l'archevêché de Québec, que tout le monde a lues sur les journaux du Canada : " Il est vrai " que Mgr. de Tloa a envoyé au commence-" ment du printemps, à la prière de M. Chi-" niquy, quelques ornemeuts d'autel pour la " chapelle de sa mission, *mais ce don n'était*

" *pas fait à M. Chiniquy* lui-même, mais à la chapelle de sa mission."

20o. Or voici la lettre écrite de la main de Mgr. de Tloa lui-même.

Archevêché de Québec, 9 Mai 1856.
Mlle. Caroline Des Cormier.

Mademoiselle,

" Je vous envoie, *pour M. Chiniquy*, un ornement avec linge nécessaire pour dire la messe ; un missel ; de quoi faire une soutane ; un calice ; le tout assez mal empaqueté, parce que je suppose que vous trouverez de la place pour tout cela, dans vos malles. Et je prie Dieu de vous bénir, et de vous conduire heureusement dans votre voyage."

† Votre dévoué serviteur,
C. F. EVEQUE DE TLOA.

21o. Je laisse au public à juger entre mes accusateurs et moi.

22o. L'évêque de Chicago écrivant au coadjuteur de Montréal, Mgr. Larocque, lui disait entre autres choses : " Mr. Chiniquy dissuada " une personne de Mentino de transmettre à l'é- " vêque du Diocèse, le titre d'un petit terrain sur " lequel on se proposait d'élever une église. Et,

" par suite, les gens de Mentino n'ont pas encore
" eu d'église."

23o. Or, voici ce que Messieurs les Syndics de Mentino m'écrivent à ce sujet:

Mentino, 1er fev. 1857. [Illinois, Kankakee Co.]

Revd. M. Chiniquy—

Monsieur,

" Nous avons lu avec un sentiment de surprise et de profonde confusion, la lettre que l'évêque de Chicago écrit à l'évêque de Cydonia en date du 20 novembre dernier. Nous croyons que c'est un devoir de notre part de dire que cette lettre, en ce qui regarde le terrain et l'église de Mentino, est un tissu de faussetés. Il est vrai que nous avons refusé de donner le titre du terrain à l'évêque de Chicago, mais c'est uniquement parce que nous manquons de confiance dans l'honnêteté de l'évêque O'Regan, que nous avons pris cette détermination, sans que vous nous en ayez jamais dit un mot ni directement, ni indirectement.

" La calomnie que l'évêque de Chicago publie contre vous à ce sujet, est d'autant plus coupable, que nous l'avions déjà informé de la vérité. Ce n'est pas vous, révd. M. Chiniquy, qui êtes la cause que nous n'avons pas d'église : ce malheur

est uniquement dû à la mauvaise administration de l'évêque de Chicago, et à la publique immoralité du prêtre qui nous desservait alors."

Nous avons l'honneur d'être, révd. M. Chiniquy, vos dévoués serviteurs ;

Alfred Delorier, propriétaire du terrain.

Médard Martin
J. Labry
Ls. Bétournay
Ant. Langlois
Pierre Longtain
} Syndics de l'église de Mentino.

240. Mgr. de Cydonia, coadjuteur de Montréal, dans sa lettre contre moi, en date du 27 nov. dernier, s'extasie en lisant la lettre de l'évêque de Chicago. Il *admire cette voix calme et digne* de Mgr. O'Regan, et la fait contraster avec les *bruyants éclats* de celles qui ont retenti dans les journaux, pour ma défense. Mgr. Larocque a raison de s'extasier, c'est vraiment *admirable*, comment un évêque peut mentir avec tant de calme, et publier sur les journaux *avec tant de dignité* les rêves d'une imagination malade et troublée.

Le bon coadjuteur de Montréal n'aime pas les voix éclatantes ; ni moi non plus.

Mais il ignore que d'après les lois de la coutume, le brigand qui guette sa proie et la saisit sur

la grande route, fait le moins de bruit qu'il peut. C'est toujours la pauvre victime qui crie à tue-tête, *au meurtre, au voleur ! !*

Ce n'est pas toujours poli ; mais, que voulez-vous ? c'est la coutume [*] qui le veut ainsi.

25o. Tout le monde connaît l'histoire de Maria Monk. Dans son fameux, mais bien infâme livre contre le clergé canadien, elle représente l'évêque de *** et ses grands vicaires commettant les plus révoltantes abominations sur une malheureuse. Mais, ce que tout le monde ne sait pas encore en Canada, c'est que le révd. M. Desaulnier, supérieur du collége de St. Hyacinthe, a promis aux Canadiens de Bourbonnais pour les engager à m'anathématiser, de prendre la jupe de Maria Monk, d'évoquer son esprit, de retrouver sa plume et d'ajouter une nouvelle page à son fameux livre d'Awful Disclosures.

M. Desaulnier donnant la main à Maria Monk pour écrire les turpitudes de son imagination ou celles des prostituées qu'il a rencontrées sur sa route, et jetant cela pour pâture aux peuples ébahis ! ! (Quel tableau digne de la main d'un peintre ! !)

26o. M. Desaulnier a publiquement dit à mon peuple assemblé dans la chapelle de Ste. Anne

---

* la nature.

" Il est impossible de vous condamner et de vous
" trouver fautifs d'avoir pris l'attitude que vous
" avez prise en suivant les conseils de votre
" pasteur, dans vos démêlés avec l'évêque de
" Chicago.

27o. M. Desaulnier après avoir entendu l'évê-
' que de Chicago, et m'avoir entendu, a dit : '
. Chiniquy a raison ; mais il ne faut pas trop
' le lui dire, il a déjà la tête assez dure.

28o. Messieurs Brassard et Desaulnier m'ont assuré que l'évêque de Chicago leur avait avoué qu'il n'y avait aucune accusation grave et canonique de prouvée devant lui contre moi. Il a déclaré la même chose aux quatre messieurs que je lui ai envoyés pour s'enquérir des causes de ma prétendue suspense. Et je prends Dieu à témoin que *jamais* l'évêque de Chicago ne m'a donné d'admonition canonique ni de vive voix ni par écrit, et que ce qu'il dit à ce sujet, dans la sentence d'excommunication, comme dans sa lettre sur les journaux plus tard, est absolument contraire à la vérité.

Le 25 Nov. dernier, Mr. Désaulnier me présente un papier à signer, comme acte de soumission à l'autorité de l'évêque de Chicago, en me disant : " signez cet acte de soumission ; et je

vous promets que Mr. Brassard restera comme missionnaire de Ste. Anne, et que vous y demeurerez vous même, comme prêtre retiré, mais non interdit, le tems que vous jugerez convenable signez cet acte de soumission avec votre peuple, et si l'évêque ne veut pas l'accepter je lui dirai : " ce n'est pas Mr. Chiniquy ni son peuple " qui veulent un schisme, ils ont fait ce que l'hon- " neur et la religion leur commandaient, c'est vous " évêque de Chicago, qui voulez un schismet " Et alors, j'irai à St. Louis avec M. Brassard et " vous, otbenir justice de l'archevêque."

Je signe cet acte. Le 26. Mr. Desaulnier part pour Chicago pour aller le présenter à l'évêque. Le 27, il m'écrit ainsi qu'à M. Brasard : " Venez " à Chicago; tout va s'arranger." Le 28, nous " étions au *rendez-vous*. J'aperçois Mr. Desaul- " nier au débarcadaire, et lui dis : " Eh bien " quelle nouvelle"? " La nouvelle, me répond-il " est que tu n'as plus qu'à prendre ton paquet " tout de suite et ficher ton camp avec Mr. Bras- " sard, en Canada. Ne remets plus les pieds à " Ste. Anne, et va-t-en tout de suite ; c'est moi " qui suis nommé le curé de Ste. Anne ; le papier " que tu as signé n'est pas accepté par l'évêque " et il refuse de lever les censures...et quant à moi, " je suis bien décidé de ne pas aller à St. Louis " plaider ta cause etc."

Monsieur Brassard et moi avec mes frères de St. Anne, nous étions joués, et vendus par Mr. Desaulnier.

Cette trahison était-elle préméditée par les évêques du Canada? Je ne puis le croire.

L'évêque de Chicago dans sa lettre au coadjuteur de Montréal donne à entendre que c'est moi et non pas lui qui a fait imprimer sur les journaux de Chicago, la sentence d'excomunication lancée contre le peuple et le pasteur de Ste. Anne. Ecrivez aux éditeurs de ces journaux et vous saurez mieux que par mes paroles ce que vous devez penser de la véracité de mon évêque.

30o. Ma lettre contre l'évêque de Chicago qui a paru l'automne dernier n'a été publiée que longtemps après que l'évêque l'eut reçue ; et qu'après avoir été bien convaincu que le seul moyen d'avoir justice pour mes frères et pour moi, était de rencontrer l'évêque sur le terrain qu'il a imprudemment choisi lui-même, contre nous, le premier : l'appel au sentiment public par la voix de la presse. Il n'y a pas un mot dans cette lettre que je ne sois prêt à prouver lorsque ce sera nécessaire... La brutalité de l'attaque contre nous explique la vigueur et peut-être aussi la rudesse de la défense.

31o. Plusieurs amis m'ont blâmé d'en avoir appelé à mes droits de citoyen américain, pour dire à l'évêque qu'il ne me ferait pas sortir de ma maison, surtout lorsque les lois de l'église catholique me permettaient d'y rester. Il faut alors qu'ils blâment aussi St. Paul d'en avoir appelé à son titre de citoyen romain, pour en imposer à ses bourreaux.

32o. Que chacun prête, en Canada, une oreille attentive aux cris de désespoir de leurs malheureux frères de Chicago, et ils comprendront que notre patience a été aussi longue qu'il était possible, et qu'il était grand temps de se défendre.

33o. Il nous semble ici que les évêques du Canada, au lieu de mettre tant de zèle et d'empressement à jeter les semences d'éternelles discordes entre leurs frères des Illinois, auraient mieux servi les vrais intérêts de la foi catholique, en obligeant l'évêque O'Regan d'être juste, vrai et humain envers ses semblables. Supposant que l'on réussisse à me détruire, on n'aura rien fait, pour rétablir la paix désirée par tous, tant que l'administration du Diocèse ne sera pas changée... Les affreuses exactions qui pèsent partout sur les catholiques des Illinois amèneront bientôt, si on n'y apporte pas un

prompt remède, une crise plus terrible que celle dont Ste. Anne est le théâtre.

34o. Qu'on ne croie pas que les canadiens et les français catholiques soient les seuls opprimés, et les seuls qui gémissent. Parmi les Irlandais et les Allemands catholiques des Illinois il n'y a qu'un cri d'indignation et qu'un sentiment d'indicible confusion à la vue des actes publics de l'évêque de Chicago.

35o. Un des écrivains du plus grand poids, en France, disait dernièrement : Lorsque l'on étudie les loix que l'église catholique a passées dans ses plus saints conciles, et dans tous les siècles, pour régler les rapports des évêques avec leurs prêtres, et que l'on voit comment les évêques observent ces loix, on est tenté de se demander où est l'église catholique ?"

36o. Je voudrais savoir dans quel concile l'église a passé une loi pour obliger un prêtre de se soumettre à une sentence qu'il sait n'avoir pas été prononcée ?

37o. St. Jérome écrivant à son évêque, lui disait : " Si vous venez à moi comme un évêque et un père, je vous obéirai : mais si

" vous venez à moi comme un maître, je mé-
" priserai votre tyrannie."

C'étaient de belles et nobles paroles que celles là. Ce vieux prêtre du désert connaissait sa dignité et ses droits ; et ses lettres éloquentes sont une preuve impérissable qu'il savait les défendre. Mais nous sommes devenus si serviles et si lâches, que ces paroles du plus grand des prêtres de l'église nous font presque peur.

Dans le mois de Mai 1855, l'évêque de Chicago vint visiter ma colonie et voyant une pauvre petite maison de 30 pieds sur 25 que je batissais à quelques cents pas de la chapelle, la conversation suivante s'engagea entre l'evêque et moi.

L'évêque. A qui cette maison ?
Réponse. A moi, Monseigneur.
L'év. Sur quel terrain est elle ?
Rép. Ce terrain m'appartient.
L'év. Avec quel argent avez-vous acheté ce terrain ?
Rép. Avec mon argent.
L'év. Il faut que vous me donniez cette maison.
Rép. C'est impossible, Monseigneur.

L'év. Je vois que vous êtes un mauvais prêtre, comme on me l'a dit, M. Chiniquy, puisque vous résistez à votre évêque et refusez d'obéir à l'ordre qu'il vous signifie de lui donner cette propriété.

Rép. Je crois avoir droit de conserver cette propriété, sans être un mauvais prêtre.

L'évr Mais l'église vous défend d'avoir des propriétés à vous.

Rép. Dites moi dans quel concile, et à quelle époque l'église a passé une telle loi, et je vous donne cette maison à l'instant.

L'év. Mais si une telle loi n'est pas passée, je la ferai bien passer, moi.

Rép. Malgré la haute idée que vous avez de votre puissance, vous êtes encore trop petit et trop faible pour faire passer une semblable loi dans l'église catholique.

39o. Certains historiens veulent nous faire accroire que c'est Henry VIII qui a détruit le catholiscisme en Angleterre. Cette assertion n'est pas correcte. L'apostasie de l'Angleterre est encore plus l'ouvrage des évêques catholiques anglais que du tyran qui gouvernait alors la Grande Bretagne. Ce sont les évêques catholiques anglais qui ont vendu l'église et l'ont livrée à ce tyran, pour de l'argent, des seigneuries et des honneurs terrestres.

" Le 18 Sept. 1535, l'archevêque envoya " une circulaire à tous les évêques, les infor-

" mant que le Roi se proposant de visiter son royaume, avait suspendu tous les évêques " de leurs pouvoirs. Et, les évêques s'étant " soumis, en toute humilité, à cette sen- " tence, pendant un mois, présentèrent une " pétition pour être réintégrés dans leurs pou- " voirs " (Lingard. vol. 6 Page 251).

40o. " Il y a un vice tellement commun par- " mi les évêques que, si vous l'évitez, vous se- " rez le seul qui en serez exempt; et vous " vous élèverez au dessus de vous même: " *La Crédulité.* Je n'ai vu personne qui en " fût exempt. De là, d'énormes colères pour " rien, et la perte des absents."

Ce n'est pas moi qui dis cette dure vérité c'est St. Bernard. (Lib. De consideratione)

41o. " Un évêque ne peut, sans cause et " sans être obligé de le dire, et même sans " une sentence, interdire un prêtre, son dio- " césain, et l'empêcher de dire la messe, ni de " faire les autres fonctions pour lesquelles il " n'a pas besoin d'une permission, ni d'un " pouvoir spécial; parce que personne ne " peut être privé, sans une sentence, de ce " qui est propre et essentiel à son état." [Notaire Apostolique; liv. 2. c. 6].

42. L'on se tromperait étrangement si l'on pensait qu'il n'y a que le prêtre de Ste. Anne au monde, qui souffre, parce que les évêques mettent leurs passions à la place de l'équité, de la justice et des lois. Le savant auteur

de la biographie du *clergé contemporain*, affirme, sans crainte d'être contredit, en face de l'épiscopal français :

" M. Pelier de la croix, pour être un hom-
" me d'une grande valeur, devait encourir
" les disgrâces d'une autorité quelconque ;
" chose pénible à dire, mais chose réelle et
" d'expérience journalière, on pourrait affir-
" mer que pas un prêtre de talent n'a évité de
" nos jours, ou d'être interdit, ou d'être me-
" nacé de choses analogues. Je nomme bien
" vite, Mgr. de Genoude (à qui Mgr. Affre
" disait : s'il vous arrive de prêcher daus Paris,
" je vous interdis) MM. Combalot, Lacor-
" daire, Guillon, Cœur, Grivel, Morlot, Pel-
" lier, Migne, etc."

43o. Pas un concile qui ne se soit plaint de l'étrange abus que font de leurs pouvoirs nombre d'évêques, et qui n'aie cherché à y mettre un frein.

44o. Par quelle règle de justice et d'équité les vénérables évêques du Canada se sont-ils permis de me condamner, sur une question de fait, sans m'entendre et sans m'en dire un mot d'avance ?

45o. L'évêque de Chicago dit que le 19 Aout, je suis parti de chez lui suspendu de mes pouvoirs ecclésiastiques. Moi, je suis certain, au contraire, et aussi certain que de ma propre existence, que je suis sorti de chez

lui avec tous mes pouvoirs ; et qu'il m'avait donné 15 jours, à l'expiration desquels j'étais menacé de suspense, si je n'allais à 300 milles prendre une nouvelle mission. Supposons que les évêques penchent naturellement à croire que leur confrère de Chicago dit la vérité, et que je la déguise. N'y a-t-il pas au moins là matière à réfléchir, à examiner, et à suspendre un jugement surtout quand il s'agit de chasser du sain de l'église 2000 familles?

46o. On dit que la position que j'ai prise donne du scandale en Canada. Mais ce scandale existerait-il, si les évêques et les prêtres y avaient dit tout de suite ce que je crois, et ce que Dieu sait être la vérité : savoir, que la sentence de suspense n'ayant pas été prononcée, je pouvais et je puis encore exercer toutes les saintes fonctions pour lesquelles je me suis fait prêtre ? Y aurait il du scandale, si on eût dit au peuple la vérité : qu'une excommunication certainement injuste est nulle et de nul effet ?

47o. Les évêques en général ne considèrent pas assez ce que c'est que de suspendre un prêtre.

Suspendre un prêtre ! C'est lui ôter son honneur, son caractère. C'est en faire le rébut de la société...C est pis que de le frapper d'un fer rouge au front..C'est pis que de lui

ôter la vie. Car, qui n'aimera pas mieux perdre la vie, que de perdre son honneur ?

L'assassinat de l'archevêque de Paris par un prêtre est un crime affreux..Mais il y a un crime plus grand encore, en quelque sorte : c'est la dégradation, l'assassinat moral d'un bon prêtre, par les mains d'un évêque ambitieux et hautain.

L'archevêque de Paris tombé aux pieds de l'autel, sous le fer d'un assassin, descend dans une tombe honorée : son âme unie à Jésus-Christ monte aux ciel. Son sort est pour ainsi dire digne d'envie.

Mais le pauvre prêtre frappé de suspense! Ah! que va-t-il devenir ? La risée des impies, le jouet des enfants, le scandale des peuples..Il n'a plus de place dans la société; la mort, pour lui, serait un bienfait : il l'appelle de tous ses vœux..Ce sacerdoce si grand, si sublime pour la possession duquel il avait joyeusement renoncé aux saintes félicités de la famille, et pour lequel il a tout sacrifié, non seuleument lui échappe, mais se change en une amère déception et devient un sacerdoce d'opprobre et d'infamie. Cet évêque aux pieds duquel il avait fait les redoutables vœux, au lieu de rester son père, son ami, son soutien, son consolateur, est devenu son bourreau.

L'affreux désespoir est sans cesse à la porte de son âme. La lumière du soleil le fatigue;

es ténèbres de la nuit ne sont jamais assez
ofondes pour cacher sa honte et le dérober
yeux de ses amis. Mais, que dis-je ?
le prêtre, frappé de suspense, trouvera-t-il
es amis ?

Et, quand on pense qu'une foule d'excellents prêtres sont ainsi frappés tous les ans, sur des soupçons vagues, des accusation sans preuves..et, plus souveut encore pour avoir dit avec dignité la vérité à son évêque!

On me dira peut-être : le prêtre ainsi frappé de suspense par son évêque, n'a-t-il pas droit d'en appeler à son archevêque ? Pour l'amour de Dieu, qu'on ne me force donc pas de dire ce que je sais de ces appels aux archevêques!

", Je connais que ce prêtre a été interdit " injustement, disait dernièrement un évê- " que ; mais ça donnerait un trop grand souf- " flet à l'administration de mon prédécesseur, si je réhabilitais ce prêtre," Et le prêtre est resté sous le coup de l'interdit ! Et cet évêque vit encore,..et il passe pour un grand saint dans son diocèse...Je le nommerais bien, si je n'en avais pas pitié,

480. Je crois que l'Episcopat est d'institution divine, mais je ne crois pas que cette institution divine donne à qui que ce soit le pouvoir de se mettre au-dessus de la justice, de la vérité et de Dieu. Et combien de vénérables prêtres pensent *tout bas*, ce que je dis ici tout haut!

49o. O sainte église catholique ; c'est le seuil de ton temple que Dieu m'adopta pour son enfant : c'est toi qui m'as ouvert les portes du ciel : c'est aux pieds de tes autels que j'ai reçu, pour la première fois, le pain de vie : ce fut aux pieds de tes autels encore, que j'eus l'honneur d'être élevé à la dignité de prêtre de l'Evangile ! Plutôt mourir mille fois que de cesser d'être ton enfant.

Eh, où irais-je, si je t'abandonnais ? Toi seule as les paroles de la *vie éternelle*. Tu es l'épouse sans tache du Christ. Les fautes de tes enfants ne peuvent pas t'être imputées ; ta voix infaillible a, dans tous les siècles, protesté contre toutes les erreurs et tes loix pleines de sagesse et d'équité sont là, pour guider les pasteurs et les peuples.

Je t'aime et te bénis, O immaculée fille du ciel ! c'est à éclairer et à sauver les âmes de tes enfants les plus faibles que j'ai consacré les premières et les plus belles années de ma vie ! Ah ! laisse moi consacrer mes derniers jours à défendre les faibles et les pauvres que l'on cherche à opprimer jusque dans ton sein ! sainte église catholique, quand même des frères trompés et égarés diraient le contraire, c'est dans tes bras que je veux vivre, c'est sur ton sein que je veux mourir : c'est à l'ombre de tes temples que je veux attendre, dans le tombeau, le grand jour de mon Dieu.

C. CHINIQUY, Ptre.

; c'est
lopta pr
rt les p
autels
pain
core, q
dignité
urir mil
.
ndonnai
éternelle.
rist. Le
pas t'êt
ans, to
erreur.
d'équi
les pe

ulée fille
les âm
que j'ai
s belles
i consa-
les fai-
ne à op-
e église
trompés
est dans
sur ton
mbre de
dans le
.
TRE.